

Zeitschrift:	Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber:	Musée d'art et d'histoire de Genève
Band:	8 (1960)
Heft:	1-4
Artikel:	Les soldats de Genève à la fin du XVIe siècle
Autor:	Bosson, Clément
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-727665

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES SOLDATS DE GENÈVE A LA FIN DU XVI^e SIÈCLE

par Clément Bosson

Au cours des siècles passés, Genève, entité politique minime, a dû pourvoir à la défense de son territoire et à la protection de ses habitants. Sauf dans les périodes de graves menaces, les forces militaires nécessaires à sa sauvegarde étaient recrutées parmi les gens de la cité. Du besoin de maintenir un potentiel défensif élevé, résultait, pour la ville, l'obligation de disposer d'un arsenal bien pourvu, d'une artillerie efficace et de contingents capables de faire la guerre.

Le sens militaire à Genève est très marqué. Ne nous écartons pas de l'époque de cette étude et citons un exemple caractéristique, montrant que la ville pouvait équiper et armer rapidement une troupe de cavalerie capable de faire campagne.

En juillet 1562, peu après le début de la première guerre de religion en France, le Conseil de Genève est informé officiellement du prochain passage, dans la ville, d'un corps auxiliaire suisse se dirigeant vers Lyon pour apporter un secours armé aux Réformés qui s'en étaient emparés. Spontanément, la population de la cité montre un vif désir de s'associer à cette action militaire. En deux jours, avec l'assentiment des Conseils, une compagnie de cavalerie est recrutée et armée pour faire escorte aux Suisses, jusqu'à Lyon. Elle compte 80 hommes choisis parmi plus de 300 volontaires. Pendant un mois, ce contingent participe, et fort honorablement, aux opérations de guerre, entre autres à la prise de Tournus et de Cluny¹.

L'organisation des milices en régiments et compagnies.

En 1574, le renforcement des dispositions militaires amène le Conseil à décréter l'organisation des milices en régiments et compagnies. Quatre régiments, comptant chacun quatre compagnies, formées par les astreints des rues adjacentes, portent les noms des anciens quartiers de la ville : Bourg-de-Four, Rive, Neuve et Saint-Gervais.

¹ A. ROGET: *Expédition d'une compagnie de cavalerie genevoise en 1562*. Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. T. XVII, 1872, pp. 39 à 76.

Chaque régiment est commandé par un syndic ayant le titre de colonel; il est assisté d'un adjoint: les compagnies comptent 10 officiers et bas-officiers.

Ces nouvelles formations n'étant pas encore pourvues d'armes, il est décidé en Conseil : « Attendant que ces capitaineries soient en ordre, été arresté de commander le guet ordinaire jusques à vendredi prochain que une d'icelle pourra commencer. Et d'autant que chacun ne pourra estre citost proveu d'armes, a esté arresté qu'on délivre aux capitaines des haquebouses et des corcelets à la Suisse qui les rendront après la première garde et qu'ils enjoignent à leurs gens de s'en prouvoir. »²

Ce texte prouve que l'arsenal disposait d'une réserve d'armes offensives et défensives suffisante pour équiper un contingent important et aussi que les citoyens devaient s'armer à leurs frais.

La milice comportait surtout des gens de pied, avec cependant quelques troupes montées. Lorsqu'en 1586 viennent à Genève une compagnie de Zurich et deux de Berne pour renforcer les contingents de la cité, on met, sous les armes, quelque peu de bourgeoisie à pied et à cheval pour aller les accueillir aux limites du territoire de la ville. Lorsque ces trois compagnies s'en retournent après deux mois et demi, elles sont accompagnées « à pied et à cheval ».

Les effectifs.

Peu avant le commencement des opérations militaires de 1589, le Conseil fait procéder à un recensement permettant de constater qu'il y a, en ville, 2186 hommes valides, en état de porter les armes, sans compter les membres du Conseil et quelques officiers³.

Les contingents qui partent en guerre contre Charles-Emmanuel, duc de Savoie, le 2 avril 1589, comptent trois compagnies de cavalerie. Leurs capitaines: François De Maisonneuve, Jacques Manlich et François Chapeaurouge, avaient été désignés en décembre 1588 déjà par le Petit Conseil, dans cette même séance où furent choisis les sept délégués au Conseil de guerre.

Une quatrième compagnie montée vient bientôt appuyer les trois premières, puisque l'attaque de Versoix, le 7 novembre 1589, est menée par « environ 500 hommes de pied et environ 500 volontaires avec 2 compagnies d'argoulets et deux de gens d'armes ».⁴ Ces 500 hommes de pied et la cavalerie font partie des troupes soldées au service de la ville, alors que les volontaires sont extraits des milices.

² Archives de Genève, Registre du Conseil 69, p. 167.

³ R. C. séance du 25 mars 1589, cité par Henri FAZY: *La Guerre du Pays de Gex...* Genève 1897, p. 19.

⁴ *Mémoires de la Ligue*, vol. IV 1595, p. 735. Ce recueil, ainsi que le *Journal de la Guerre faite autour de Genève l'an 1590* ont été écrits par Simon GOULART (1543-1628) pasteur à Saint-Gervais. Il était l'un des « Ministres pour la guerre » et remplissait ainsi l'office d'aumônier des troupes. Ses renseignements militaires ont toute la valeur d'un témoignage.

Plus tard, la cavalerie de Genève est renforcée par une compagnie d'Albanais, partie d'un contingent de 300 de ces mercenaires enrôlés à Venise pour servir contre la Savoie par M. de Maisse, ambassadeur de France. « Le vendredi 11 (décembre 1590) sont arrivéz en la ville 40 italiens surnommés Albanois, argoulets anciens, lesquels sont estimatez avoir esté es troupes du Duc à la journée de Chastelaine... Leur chef est de Vincenze qui est de la Seigneurie de Venise. »

Le lendemain, cette compagnie s'accroît de vingt chevaux « tellement qu'ils sont de présent en ville environ soixante »⁵.

En décembre 1590, la ville dispose, en plus des milices, de 10 compagnies comptant chacune une centaine d'hommes et de 6 cornettes de cavalerie d'environ 60 à 70 hommes. Ces effectifs soldés représentent donc un millier de gens de pied et environ quatre cents cavaliers⁶.

L'effectif des compagnies de cavalerie varie au cours de la campagne. En mars 1590, celle des argoulets de Pelissari compte 50 hommes dont 20 « armez »⁷ alors que le rôle de fin novembre nous donne la liste de 35 « armez » à 70 sols, de 25 arquebusiers à 8 écus soit 56 sols « pour le mois ». Sept officiers les commandent. Pelissari comme capitaine reçoit 50 écus, soit 350 sols par mois⁸.

Composition des compagnies.

Ce même rôle des gens de Pelissari nous enseigne que sa compagnie est composée en majorité d'étrangers : quatre viennent de Thonon, trois de Gex, deux de Grenoble,



Fig. 1. — Michel Roset: Prise du Fort de Versoix: 11 avril 1590. L: Cavaliers et argoulets de Genève.



Fig. 2. — Michel Roset: Portrait de la rencontre entre l'armée du duc de Savoie et celles de Berne et Genève: 26 juillet 1589. MM: cavalerie de Genève chargeant les lanciers piedmontois.

⁵ *Journal de la Guerre...* publié par Albert CHOISY. M. D. G. T. XXXVI, Genève 1938, p. 156.

⁶ *Journal..., op. cit., pp. 157 et 159.*

⁷ *Journal..., op. cit., p. 39.*

⁸ A. G.: Militaire... G. 7.

deux de Lyon, deux de Dijon. Ceux de Genève, pour qui l'enrôlement dans les compagnies à pied correspond, sans doute, mieux à leur formation militaire, y figurent avec huit « habitants », cinq « citoyens », deux « de Genève » et un « bourgeois ». Seize hommes sur septante défendent donc leur cité comme argoulets de Pelissari. Les autres soldats de la cornette viennent de divers lieux : Ville-la-Grand, Saint-Nicolas-en-Lorraine, Aubonne, Sion, Morges, etc.

Le « Rolle des soldats que le capitaine Vauclair a enrollez » comporte aussi une liste montrant les origines très diverses des combattants.

La participation des habitants ne s'arrête donc pas à la défense des murs seulement. Lors de l'affaire du Bouchet-Châtelaine (7 juillet 1590) « Genève perdit ce jour près de six vingts (120) de ses citoyens bourgeois et habitants »⁹. A Bonne, la garnison massacrée après rédition, par ordre du Baron d'Hermance (23 août 1589), compte « plus de 300 hommes, tous borgeoys, citoyens et habitants »¹⁰.

La cavalerie de Genève est formée de plusieurs armes : les gens d'armes, les argoulets, les arquebusiers à cheval sont cités dans les relations de l'époque. Elle est renforcée, ainsi que nous l'avons vu, par un contingent d'Albanais.

Les gens de pied ne comprennent que les arquebusiers et les mousquetaires, sans aucun piquier, alors qu'à cette époque ceux-ci formaient au moins le tiers des bataillons dans les armées d'Europe, sauf en France où la pique est délaissée au cours des guerres de religion. Les combattants sont aidés par les « forçats » pour les travaux préliminaires à l'attaque des villes et des châteaux.

L'armement défensif de la cavalerie.

La compagnie d'argoulets de Pelissari, suivant le rôle déjà cité, compte 35 « armez » et 25 « arquebusiers ». Les premiers touchent, par mois, 70 sols et les seconds 56 sols. La solde correspond *toujours* à l'efficacité de l'armement et à son importance. Les « armez » recevant le quart de plus que les arquebusiers possèdent donc un armement sensiblement plus coûteux et complet. Or, les armes offensives sont équivalentes : arquebuse pour les arquebusiers, pistolets pour les « armés », l'épée étant l'arme normale pour chacun. Ce supplément d'armement, méritant une telle augmentation de solde, est certainement la cuirasse. Les textes ne contredisent d'ailleurs pas cette affirmation : « Pelissari, receu capitaine des argoulets de Bordes promet ne toucher le le butin, ains le laisser tout à ses soldats, au nombre de 50, dont il y en a 20 armez »¹¹. Un chef, partant en reconnaissance avec une escorte assez faible, choisit certainement les meilleurs hommes et les mieux équipés ; ainsi « Pierre Baudichon avec douze ou quinze hommes armez est allé jusques à Thoiri et n'a rien trouvé »¹²... le soir

⁹ *Mémoires de la Ligue..., op. cit.*, vol. V 1598, p. 804.

¹⁰ Jean du VILLARD : *Journal de 1589*. M. D. G. T. XXXII, p. 285.

¹¹ *Journal..., op. cit.*, p. 38.

¹² *Id.*, p. 89.



Fig. 3. — Michel Roset: Prise du fort de la Cluse. R: troupes de Genève.

sont sorti « quelques argoulets et armez par la porte de Cornavin qui sont allez es environs de Gex »¹³.

Lorsque le baron de Conforgien prend ses dispositions pour résister à l'encerclement par les troupes du baron d'Hermance, lors des vendanges de Bonne « il envoie Pierre Baudichon et 30 armez pour ouvrir le chemin et gaigner un des costaux afin d'esbranler la cavalerie ennemie... »¹⁴ C'est bien à des hommes pourvus d'armes défensives que l'ordre est donné de partir en éclaireur.

La prise de Versoix est grandement facilitée par l'intervention de 17 « armez » ayant mis pied à terre et entrant les premiers dans la place par une ruelle¹⁵. Jean du Villard, dans son Journal de 1589, donne une précision de la plus grande importance à propos de ce fait d'armes « 17 cuirasses de la cavalerie mis pied à terre »¹⁶.

Et voici encore deux textes confirmant le port de la cuirasse. Le premier se réfère aux actions autour du fort de La Cluse en avril 1590, lors de la contre-attaque des gens de Savoie pour secourir le fort : « Ils firent (ceux de Savoie) une autre charge et un choc de leurs chevaux avec quelques cuirasses »¹⁷.

L'autre concerne un combat près de la petite ville de La Roche au début de 1591 « les lanciers savoyards, napolitains et milanois... font une charge dans un quartier où ils pensoyent surprendre les Albanois et quelques compagnies d'argoulets de Genève, iceux entendant le bruit montent à cheval fort promptement, sans cuirasses pour la pluspart à cause que les lanciers ne leur en donnoyent pas le loisir »¹⁸.

En voilà assez, semble-t-il, pour affirmer qu'une partie de la cavalerie de Genève : les gens d'armes et les « armez » des argoulets, portaient la cuirasse. D'ailleurs, plusieurs textes concernant les chefs nous disent ce qu'étaient leurs armements défensifs.

Savion¹⁹ narre l'aventure de Lurbigny qui, tombé de cheval et traîné sur les pierres pointues, s'en sort sans trop de mal « il était armé de sa cuirasse avec son accoustrement de teste qui luy vint bien à propos... » Cette armure est en fait une demi-armure sans défense des jambes simplement protégées par les bottes. Pour se dégager, Lurbigny doit quitter « la botte et la chausse dans l'estrier en tirant la jambe nue »²⁰. En une autre circonstance, Lurbigny reçoit deux arquebusades qui percent « ses bottes et chausses », ce qui prouve encore qu'il utilise la demi-armure et non l'armure complète délaissée depuis longtemps par la cavalerie légère.²¹

¹³ *Id.*, p. 105.

¹⁴ *Id.*, p. 127.

¹⁵ *Mémoires de la Ligue*, 1595, vol. IV, p. 735.

¹⁶ Jean du VILLARD, *op. cit.*, p. 297.

¹⁷ *Journal...*, *op. cit.*, p. 53.

¹⁸ *Mémoires de la Ligue*, *op. cit.*, vol. V, p. 818.

¹⁹ Jacques SAVION (1546-1613) fait toute la campagne autour de Genève comme lieutenant d'une compagnie de cavalerie; ainsi que l'a démontré M. P. F. GEISENDORF dans sa thèse sur les *Annalistes genevois du début du XVII^e siècle*, Genève 1942. Il est l'auteur des *Annales de Savion* que nous citerons d'après le texte de M. GEISENDORF.

²⁰ *Savion*, *op. cit.*, p. 545.

²¹ *Journal...*, *op. cit.*, p. 19.



Fig. 4. — Michel Roset: Fort d'Arve. X: cavalerie de Genève.

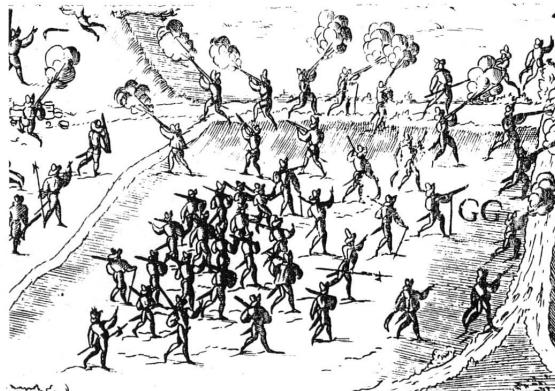


Fig. 5. — Michel Roset: Fort d'Arve. GG: infanterie de Genève escarmouchant celle de Savoie.

Pelissari « ayant receu plusieurs coups en sa cuirasse »²² porte aussi l'armure.

Quant au capitaine Bois qui reçoit un coup de lance dans la bouche, dont il mourut « ayant la visière de son casque ouverte », Savion²³ en nous racontant son histoire, nous apprend le port de l'armet.

Les estampes de Michel Benard, orfèvre et graveur, venu s'établir à Genève vers 1585, confirment le port de la cuirasse et de l'armet. Ses gravures représentent des épisodes et des lieux de combats autour de Genève en 1589-1590. Le fort d'Arve, le fort de Versoix, la prise du fort de La Cluse, la rencontre entre l'armée du duc de Savoie et celles de Berne et Genève au pays de Faucigny²⁴.

Le graveur a représenté les groupes de belligérants d'une touche précise. Des lettres renvoient aux légendes :

Cavalerie de Genève conduite par le capitaine Bois.

Argoulets de Genève en queue de leur cavalerie.

Cavaliers et argoulets de Genève voltigeants autour du château. Etc., etc.

L'identification est donc facile, elle montre les « cavaliers » avec l'armure dont on distingue bien les épaulières, les lames des brassards et l'armet. Souvent, l'armure est recouverte par une casaque tombant jusqu'aux genoux. Des personnages parmi les argoulets sont représentés avec un chapeau à larges bords et une sorte d'ample pèlerine s'arrêtant à la ceinture et qui semble s'arrondir sous le vent de la course. Il s'agit, sans doute, de ces vastes surtouts en forme de cloche, dits « manteaux à la reître » appréciés par les gens de cheval. Ces groupes ont en main l'arquebuse ou l'épée.

²² *Id.*, p. 46.

²³ *Savion, op. cit.*, p. 533.

²⁴ Genève: B.P.U. Estampes Cl. 46 M.

Les argoulets à pèlerine ne semblent pas avoir revêtu l'armure dont le port s'accommodeait mal du grand chapeau à larges bords. Employaient-ils une protection très largement utilisée au XV^e siècle, le jaque, sorte d'ample veste épaisse, serrée à la taille et faite de toiles superposées et piquées ensemble? Quelques lignes de Goulart le laisse croire et il vaut la peine de les citer: en septembre 1590, Jean Faverat de Thonon, lieutenant de Pelissari, qui commande une cornette d'argoulets, est en posture difficile « luy ayant tué son cheval, soubs lequel il demeure engagé, le prennent et désarmèrent ayant mis en route (déroute) ses compagnons. Le gros des nostres entendant cette perte, court après et charge les ennemis qui se voyans contraints de lascher Faverat désarmé par eux, escumans de rage, firent tous leurs efforts de le tuer et lui donnèrent plusieurs coups mais ayant un fort bon pourpoint, nul estoc ne l'offensa »²⁵.

Peut-on penser que les gens de Savoie prennent la peine d'enlever l'armure de leur prisonnier? Non, sans doute, il suffisait de le laisser sans arme offensive. Donc, ce pourpoint, tellement différent du costume civil par sa résistance, pouvait parfaitement être un « vêtement de guerre » spécial, porté par les argoulets dépourvus d'armure, ceux coiffés du grand chapeau sur les estampes.

Les argoulets, pourtant troupe montée, sont autres que la « cavalerie » pour leurs contemporains. Goulart les sépare: « les cavaliers et argoulets ont fait une cavalcade » et Du Perril le confirme: « avec la cavalerie et les argoulets »²⁶.

Ce qui précède permet d'affirmer qu'une partie de la cavalerie de Genève, les gendarmes et les argoulets « armez », utilise la demi-armure composée du plastron et de la dossière, des tassettes, des brassards. Elle est complétée par l'armet et probablement aussi par les gantelets. Beaucoup portent par-dessus une casaque. Un texte officiel, plus tardif il est vrai, décrit comme tels les cavaliers de Genève. Il ressort du Registre du Conseil: « que Monsieur le Syndic de Chateauneuf... et qu'il aille demain au devant du dit Sieur de La Noue à Châtillon avec une douzaine de chevaux armés de cuirasses sous leurs casaques et de pistollets »²⁷.

Les armes offensives de la cavalerie.

C'est encore Jacques Savion qui nous renseigne. Lors du combat de Pinchat, la compagnie de gendarmes formant la Cornette générale défie la cavalerie milanaise, renforçant la garde de Charles-Emmanuel « chacun avec le coutelas au poing »²⁸.

Dans l'estampe de Michel Benard représentant le combat du 26 juillet 1589, les cavaliers de Genève chargent les lanciers du Piémont. Les premiers sont en armure,

²⁵ *Journal...*, op. cit., p. 122.

²⁶ *Journal de la Guerre de 1589*. Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1952, T. XXXVIII, pp. 163-164.

²⁷ R. C. 1611, p. 46, verso.

²⁸ Savion, op. cit., p. 351.



Fig. 6. — Demi-armure de la cavalerie cuirassée de Genève.
Italie, dernier tiers du XVI^e siècle. Genève: Musée d'art et
d'histoire. Inv. D 24.

l'épée en main. Deux tirent avec un long pistolet. Nous trouvons un seul renseignement sur cette arme, dans Goulart : « Le Sieur de Lurbigny ayant entendu cette procédure, coucha le pistolet sur la Mothe qui estoit mort si le rouet n'eust failli »²⁹.

La cavalerie de Genève n'a pas utilisé la lance pourtant très en faveur parmi les gens du duc. Un texte de Savion décrit bien un parti de Genève « dont une grande partie portoit des lances » à propos des combats autour de La Roche en janvier 1591. Il s'agit d'un gros de cavalerie pris d'abord pour l'ennemi alors que ces gens revenaient de mener une charge furieuse contre trois cornettes de Savoie³⁰. Ces lances ne sont pas un armement, mais le butin du combat. Dans de nombreux passages, en effet, les textes contemporains mentionnent les armes prises à l'ennemi, démontrant ainsi combien il était fréquent de ramasser, sur le champ de bataille, les dépouilles de l'adversaire.

La cavalerie de Genève, portant cuirasse, était armée de l'épée et d'une paire de ces longs et lourds pistolets à rouet, du type dit « saxons » si utilisés partout à cette époque.

Les argoulets, dépourvus d'armure, portent bien sûr l'épée par laquelle commence l'armement de tous les gens de guerre et une arquebuse, probablement à rouet. L'usage de l'arquebuse à mèche — avec la sujétion de la mèche à compasser pour que son extrémité en ignition vienne exactement en contact avec le pulvin du basinet — étant pratiquement exclu à cheval. Jean Du Perril, lorsqu'il nous donne les gages de la cavalerie, nous renseigne aussi sur l'arme : « Aux arquebusiers à cheval, 8 »³¹. Notons que ces gens se comportaient fort bien, non seulement avec l'arquebuse à l'épaule, mais aussi l'épée en main, puisque La Vallée, lieutenant dans la compagnie de Vauclair, abat de son « coutelas » cinq ou six de ses ennemis ; la soie de son arme s'étant rompue à la rivure, il ne lui reste que la lame en main, sans monture, ce qui ne l'empêche pas de combattre avec succès et d'aider à mettre en fuite les gens du baron d'Hermance, lors des vendanges de Bonne³².

Les armes offensives des gens de pied.

Le rôle des compagnies des gens de pied mentionne les arquebusiers à 14 florins et les mousquetaires à 21 florins « pour le mois ». Cette différence est conforme à l'usage de mieux payer le mousquetaire dont l'arme plus puissante tire une balle de poids double de celle de l'arquebuse.

Les gravures de Michel Benard représentent clairement les gens de pied de Genève, portant l'arquebuse ou le mousquet, tirant souvent à genoux ou avec le

²⁹ *Journal... op. cit.*, p. 27.

³⁰ *Savion, op. cit.*, p. 549.

³¹ Ecus d'or par mois. *Relations particulières de la Guerre... en 1589*. Bulletin de l'Institut national genevois, T. VII, 1858, p. 114.

³² *Journal... op. cit.*, p. 129.

mousquet appuyé sur la fourquine. Les mousquetaires ont la bandouillère sur l'épaule gauche. C'est une courroie large à laquelle sont attachés les petits étuis en bois, dont chacun contient une charge déjà mesurée. A la ceinture sont suspendus la bourse en peau de mouton pour les balles, la mèche et le pulvérin qui renferme la poudre d'amorce.

Les arquebusiers portent à la taille la poire à poudre, la bourse, la mèche et le pulvérin. Bien sûr, ces gens sont armés de l'épée et aussi de la dague puisque la garnison de Bonne reçoit du duc l'autorisation de quitter la ville « avec l'épée et la dague »³³.

Les arquebusiers et mousquetaires de Genève n'ont pas d'armes défensives. La protection du torse s'accompagne toujours du casque; or, sur les gravures de Benard, les hauts chapeaux à larges bords sont parfaitement représentés. Si donc il n'y a ni morion, ni cabasset, il n'y a pas non plus de cuirasse. Ces troupes sont vêtues du pourpoint, avec petites basques sur les hanches et dont le devant descend en pointe sous la ceinture; les larges manches sont serrées au poignet. Le haut-de-chausses s'arrête sous le genou, alors que la jambe est couverte d'un maillot tricoté, de soie ou de laine.

Un texte confirme d'ailleurs l'absence de cuirasse pour la généralité des gens de pied (nous verrons plus loin la présence de petits groupes « d'armez » assez exceptionnels dans les compagnies). Lorsque le capitaine Ferrant va vers le Vuache, le 24 janvier 1593, ses gens « furent saluez de ceulx qui estoient au chasteau de Perron de quelques coups d'arquebuzes sy que la balle frappa au pourpoint de l'un de ses soldats »³⁴.

Les bas-officiers sont armés de l'épée, de la hallebarde ou de la pertuisane, insigne de leur grade. Une écharpe remplace la bandouillère.

³³ *Mémoires de la Ligue*, vol. IV, p. 732.

³⁴ *Mémoires sur Genève* publiés par Albert CHOISY. Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. T. VII 1939-1942, p. 352.



Fig. 7. — Poire à poudre; fin du XVI^e siècle.
Genève, Musée d'art et d'histoire. Inv. 1102.

Cet accoutrement « à la française » est différent de celui « à la suisse » comme le confirme Jacques Savion lorsqu'il décrit la situation dans le pays de Gex en septembre 1589 : les compagnies de Savoie entrent « en la terre de Gex » occupée par les Bernois et quatre compagnies de Genève. Le duc veut enlever à Genève l'appui des Confédérés. Il donne des ordres stricts pour éviter toute attaque contre les Suisses. Aux blessés par mègarde, il fait donner de l'argent pour les panser. Bien sûr, cette mansuétude est compensée par l'exécution impitoyable des gens des compagnies de Genève, à tel point que plusieurs capitaines et soldats de celles-ci « changèrent leur accouplements faicts à la françoise contre ceux qui estoient faicts à la suisse et encore qu'ils fussent de petite valeur, toutesfois ceux de Genève leur rendoient bonne somme d'argent pour sauver leurs vies »³⁵.

Les Suisses portaient encore des pourpoints à crevés et les hauts-de-chausses courts, s'arrêtant au-dessus du genou et composés d'un assemblage de bandes verticales d'étoffe, laissant voir entre elles la garniture intérieure. Ces vêtements étaient de plusieurs couleurs, souvent rouge et blanche et aussi verte et jaune, l'une utilisée pour les garnitures intérieures, visibles par les crevés et les bandes et l'autre pour l'étoffe extérieure³⁵. Le vêtement à fentes et à bandes était si bien une caractéristique des Confédérés qu'on disait : découpé à grandes balafres, plus qu'« à la suisse » ou encore « balafrez à la suisse » et que le terme « chausses suisses » était un qualificatif précis³⁷.

La mode masculine à Genève est mentionnée par Pierre Davity, dans son chapitre : La République de Genève : « les hommes y sont habillés à la Françoise »³⁸.

* * *

Malgré les soucis de la guerre autour de Genève, les Conseils se préoccupent des difficultés mineures et, par exemple, s'attachent à adoucir les actions en paiement de dette. En mai 1592, un avis est publié : « Les armes et chevaux des gens de cheval faisant service actuel à la seigneurerie seront privilégiés pourvu que ce ne soit pour le pris des chevaux et armes qu'ils auront acheté. »³⁹

Si les bourgeois et citoyens doivent s'armer « selon leur pouvoir »⁴⁰, si les troupes soldées s'équipent à leurs frais, l'arsenal de la ville détient des armes individuelles

³⁵ Savion : *op. cit.*, p. 536. Jean du VILLARD, dans son Journal, confirme ce fait, *op. cit.*, p. 289.

³⁶ Inventaire de 1583 du Château d'Ambras. Publié par L. LUCHNER : *Denkmal eines Renaissancefürsten*, Vienne 1958, p. 18 et 49.

³⁷ J. QUICHERAT : *Histoire du Costume en France*. Paris 1876, pp. 425-457 et 492.

³⁸ Pierre DAVITY : *Des Estats, Empires et Principautez du Monde...* édition de 1637. Extrait publié par Eugène RITTER. Bulletin de l'Institut national genevois, T. XXXIV, 1897, p. 314.

³⁹ R. C. vol. 87, fol. 97 bis V. publié par Albert CHOISY dans *Mémoires sur Genève*, *op. cit.*, p. 346.

⁴⁰ P. F. GEISENDORF : *La Vie quotidienne au temps de l'Escalade*, Genève 1952, p. 30.

et non seulement les canons et leurs munitions. Dans les commentaires de Perrin sur l'Escalade, on lit: «Plusieurs, voulant avoir des mantelets ⁴¹ et d'autres armes offensives et deffensives en l'Arcenal, allèrent resveiller un des Conseillers qui en avoit les clefs afin qu'il leur en vinst distribuer. » ⁴²

Davyt confirme les possibilités de l'arsenal de la ville vers 1650 et qui devaient certainement exister soixante ans auparavant. « Outre que leur Arcenal est fourny d'Artillerie, mantelets, piques, mousquets, arquebuses, carabines, bales, et munitions de guerre et de toute sorte d'armes tant pour les gens de pied que de cheval. Davantage les particuliers sont tous pourveus d'armes, tant pour eux que leurs familles. » ⁴³

Lors du siège du fort de la Cluse, Lurbigny ayant décidé de saper la tour d'entrée, convient d'une indemnité spéciale de 5 écus pour ceux qui accepteraient de prendre part à cette besogne. Pour qu'ils puissent résister aux offenses des assiégés, on les a armés « de pied en teste » de sorte qu'ainsi recouverts d'acier ils besognaient vivement à coup de bons marteaux contre la muraille, sans être incommodé des pierres que lançaient sur eux les assiégés ⁴⁴. Certainement, les gens de pied recrutés pour cette tâche ne disposaient pas d'armures complètes, ils ne les ont pas achetées puisqu'à cette époque celles-ci n'étaient plus guère utilisées. C'est donc très probablement aux réserves de l'arsenal que ces armures ont été empruntées.

Le courage des soldats de Genève.

Il est bon de relever l'entrain et le courage des troupes de la ville dans cette guerre autour de Genève. Les faits abondent au cours desquels ces hommes se sont précipités sur l'adversaire, malgré une infériorité numérique notoire. A Bonne, les gens de Savoie comptent 200 chevaux, 500 piétons « tous gens de combats » appuyés par les garnisons de Bonneville et Bonne. Conforgien ne leur oppose que 130 chevaux et 150 fantassins. En trois heures de combat, il leur tue 300 hommes, fait plus de 100 prisonniers et ne perd que 11 hommes et 15 blessés. Les prisonniers confessent que « la terreur de Dieu tomba sur eux ».

Le courage n'est pas seulement le fait des compagnies en service commandé, mais de chaque combattant individuel. Une fois, « le petit Gabriel charge six ennemis qui mangeaient des griottes, il en blesse deux, met les autres en fuite et rapporte leurs armes » ⁴⁵.

Près de Thoiry, Lurbigny, avec 100 argoulets, attaque 150 lances et 400 piétons de Savoie qui emmenaient 300 têtes de bétail et quelques familles de paysans. Il

⁴¹ Charriots à deux roues portant armes à feu et un panneau servant de bouclier.

⁴² P. F. GESENDORF: *Les Annalistes...*, op. cit., p. 582.

⁴³ Pierre DAVITY, op. cit., édit. 1660, cité par le baron De GRENUX dans *Glanures*, Genève 1829, p. 91.

⁴⁴ *Journal...*, op. cit., p. 48.

⁴⁵ *Journal...*, op. cit., p. 93. Mémoires de la Ligue, op. cit., vol. V, p. 803.

récupère le bétail et leurs propriétaires et met hors de combat 120 Italiens et Espagnols.

Les troupes soldées n'étaient pas composées uniquement de gens de Genève, nous l'avons vu. Elles sont commandées par des officiers qui, eux, sont bourgeois, citoyens, habitants. Leur esprit combatif et leur courage sont tels qu'ils savent animer leurs gens et faire bonne besogne en face des troupes du duc. Cette formation militaire avait commencé, il y a longtemps, avec les premières confréries d'archers, d'arbalétriers et plus tard d'arquebusiers.

L'académie « où l'on apprend à monter à cheval et à manier toutes sortes d'armes » signalée en 1637 existait probablement bien auparavant et formait les « gens de cheval » des troupes de la cité⁴⁶.

Agrippa d'Aubigné (1552-1630) qui a suffisamment manié l'épée et porté le harnois pour donner une appréciation réelle de valeur militaire, écrit : « les Genevois, accoustumez a chercher, les ennemis sans les compter »⁴⁷.

« Pour se rendre si hardi » les parents permettent à leurs enfants de former des compagnies presqu'en sortant du berceau, de s'armer de bâtons et de combattre entre eux « tellement que c'est honte d'avoir enduré quelque coup de son compagnon sans le rendre ». Cette méthode éducative, certes contestable dans son principe, mais remarquable dans ses résultats au contact de l'adversaire, nous est connue par notre source déjà citée de 1637⁴⁸. Elle était pratiquée bien auparavant et a valu à la cité de traverser les siècles en possession d'une liberté pour laquelle ses boutiquiers-soldats mouraient, armes en main.

Armement des troupes de Savoie.

Les armées du duc de Savoie, lors de leurs opérations autour de Genève, comptent un fort contingent de cavalerie et plusieurs milliers de gens de pied. Leurs armements sont décrits avec beaucoup plus de détails par les chroniqueurs que ceux de nos compagnies de Genève. Nous allons donc faire notre profit de cette prolixité, toute relative, pour essayer de décrire l'armement et l'équipement des troupes de Savoie.

La cavalerie de Savoie est composée de lanciers et d'argoulets. Les premiers portent la cuirasse, l'armet, la lance avec banderolle, l'épée et probablement deux pistolets à rouet dans leurs lourdes fontes de cuir.

Les argoulets de Savoie, suivant les estampes de Michel Benard, sont coiffés d'un grand chapeau et armés de l'arquebuse. Très probablement, comme ceux de Genève, ils n'ont pas d'armes défensives.

⁴⁶ Pierre DAVITY, *op. cit.*, p. 314.

⁴⁷ *Histoire Universelle* 1895, T. VIII, p. 361.

⁴⁸ Pierre DAVITY, *op. cit.*, p. 318.

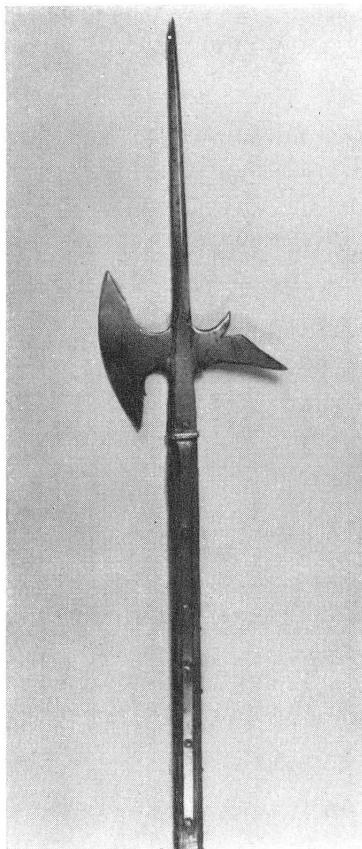


Fig. 8. — Hallebarde, fin du XVI^e siècle. Genève, Musée d'art et d'histoire. Inv. B228.

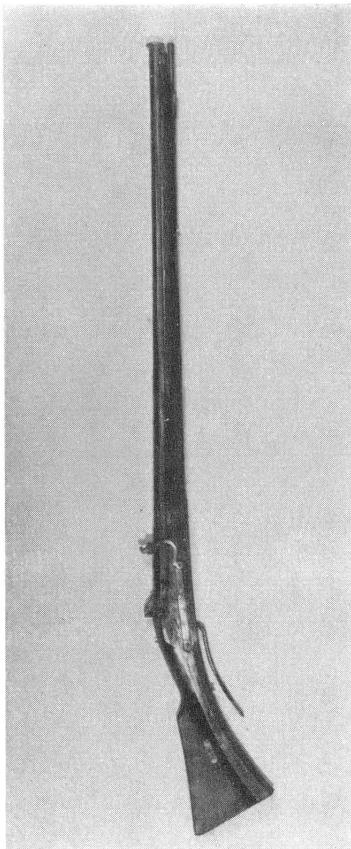


Fig. 9.— Arquebuse à mèche, fin du XVI^e siècle. Sur le canon, poniçon de Nuremberg : NR et guivre des Danner. Genève, Musée d'art et d'histoire. Inv. 9.

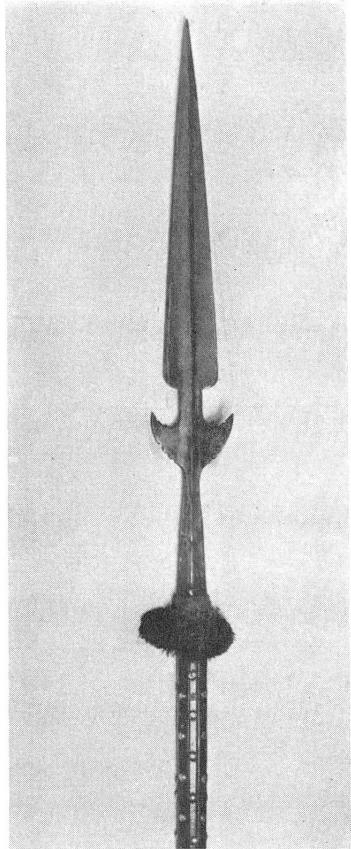


Fig. 10. — Pertuisane, fin du XVI^e siècle. Genève, Musée d'art et d'histoire. Inv. 2291; poniçon de Genève sur la hampe.

A plusieurs reprises, le duc envoie autour de Genève des contingents de 1200 à 1500 cavaliers. La cavalerie milanaise est fort bien pourvue: chevaux de 1200 écus (solde du capitaine Pelissari: 50 écus par mois!) et cosaques rouges « couverts de clinquants ». D'autres lanciers ont des cosaques bleues ou noires⁴⁹.

Les cavaliers du baron d'Hermance portent sur leurs cuirasses « cassacques de velours rouge cramoisy avec des passemens d'or et la croix d'argent »⁵⁰. Lors de l'affaire de Bonne, ces mêmes cavaliers sont décrits revêtus de « cosaques rouges dont y en avoit de velours garnies de passemens d'or et d'argent les autres d'escarlate »⁵¹.

⁴⁹ Savion, *op. cit.*, p. 531.

⁵⁰ *Id.*, p. 540. Il s'agit de la Croix de Savoie,

⁵¹ *Journal...*, p. 128.

Après la victoire des vendanges, il y eut entre autres comme butin, 30 hallebardes, armes des bas officiers, plus de 300 arquebuses et mousquets et plus de 30 corps de cuirasse⁵².

Dans ses commentaires sur ce combat, Goulart précise: « Leurs capitaines (de Savoie) portoyent les mandilles de velours sans cuirasse comme s'ils fussent allés à noces. »⁵³ Les officiers du baron d'Hermance étaient tellement certains d'obtenir une victoire facile, sans combat, qu'ils allèrent à l'embuscade dépourvus de défense.

L'infanterie de Savoie est composée de Piémontais, de Savoyards, d'Italiens et de Français avec un grand nombre d'Espagnols⁵⁴; ils sont arquebusiers et mousquetaires. Toutefois, à Pinchat, les lanciers milanais sont couverts par les piquiers du duc. C'est la seule mention de cette arme⁵⁵. Les sergents portent la hallebarde⁵⁶.

Goulart insiste souvent sur la présentation des troupes de Savoie « gens bien armez et de belle façon »⁵⁷. Lors des opérations autour du fort de La Cluse, les troupes de Savoie, au nombre d'environ 1500 hommes, s'avancent en cinq bataillons. Deux sont composés de lanciers, pistoliers et arquebusiers à cheval, les trois autres de fantassins « tous morionez »⁵⁸.

Les compagnies.

Essayons de connaître un peu mieux les défenseurs de la cité en étudiant aussi les compagnies « par le dedans » et non seulement en suivant leurs combats.

Les archives de Genève conservent de nombreux rôles ou feuilles de paie des gens de guerre. Les noms, les titres et les chiffres, mal alignés sur ces feuilles à gros grain, encore très blanches, sont émouvants dans leur laconisme tout militaire. Voici ce qu'ils nous apprennent sur la solde et les effectifs. (*Voir tableau ci-contre.*)

Les soldats étrangers reçoivent davantage que les soldats habitant la cité. Cette différence peut être expliquée par les frais plus élevés du soldat qui doit demander gîte et couvert à l'hostellerie, alors que l'homme à 6 florins peut loger chez lui.

L'état de la compagnie d'arquebusiers à cheval de M. de la Gorce, à 20 florins de paie « chacun ayant un cheval » compte dès le 6 août 1582

11 caporaux
92 arquebusiers.

⁵² *Id.*, p. 128.

⁵³ *Id.*, p. 130.

⁵⁴ *Id.*, pp. 27-53 et 127.

⁵⁵ *Davion, op. cit.*, p. 531.

⁵⁶ *Journal..., op. cit.*, p. 79.

⁵⁷ *Id.*, p. 49.

⁵⁸ *Mémoires de la Ligue, op. cit.*, vol. IV, p. 741.

Rôle d'une des compagnies de la ville au 24 août 1574 (solde pour un mois)

capitaine	20 florins
sous-lieutenant	15 »
enseigne	15 »
2 sergents à 12-6 fl.	25 »
4 caporaux à 11 fl.	44 »
72 soldats à 6 fl.	432 »
28 soldats étrangers à 10 fl.	280 »
tambourin et fifre à 6 fl.	12 »

Total de l'effectif 111 hommes Total de la solde 843 florins

Rôle de la compagnie du capitaine Payon, septembre 1574

capitaine	20 florins
lieutenant et enseigne	30 »
2 sergents	25 »
tambourins	12 »
2 caporaux	21-5 »
2 caporaux	22 »
62 soldats à 6 fl.	372 »
1 soldat à 7-4 fl.	7-4 »
14 soldats à 8-8-6 fl.	121-11 »
6 soldats à 10 fl.	60 »
5 soldats à 11-4-3	56-9-3 »
8 soldats à 12-9-6	101-8 »
1 soldat	16 »
3 gardes	2 »

Total de l'effectif 111 hommes Total de la solde 874-1-6 florins

Rôle de la compagnie du capitaine La Garanne, septembre 1574

capitaine	20 florins
lieutenant et son enseigne à 15 fl.	30 »
2 sergents à 12-6	25 »
4 caporaux à 11 fl.	44 »
61 soldats (de la ville) à 6 fl.	366 »
39 soldats « étrangers » à 10 fl.	390 »
1 tambour « étranger »	10 »
1 tambourin	6 »

Total de l'effectif 111 hommes Total de la solde 891 florins ⁵⁹

⁵⁹ A. G.: Militaire, G. 1.

L'arquebusier à cheval reçoit donc autant que le capitaine de la compagnie des gens de pied. Le cheval coûtait cher et il fallait le nourrir⁶⁰. En ce temps-là, la ville entretenait un effectif de 885 hommes⁶¹.

Les compagnies pendant la guerre de 1589-1590.

Il est intéressant de savoir si, lors de la guerre de 1589-90, les gens de Genève n'opposaient que des mercenaires aux troupes de Savoie. Nous avions émis l'hypothèse que, le combat à cheval n'étant pas très familier à ceux de la cité, on les trouverait probablement enrôlés parmi les gens de pied. Beaucoup de ces feuilles de paie, outre le prénom, nom et souvent surnom du soldat, mentionnent sa « provenance ». Étudions donc le rôle de la compagnie du capitaine Aubert, d'août 1589, formée d'arquebusiers à 14 florins et de mousquetaires à 21 florins. Il y a :

1 bourgeois	
24 citoyens	
50 habitants (dont un, bourgeois d'Orléans)	
1 de Thonon	
1 de Cluse en Faucigny	
14 de provenances diverses	

Soixantequinze soldats de Genève et 16 étrangers, on ne peut pas dire que ceux de la ville envoyoyaient les « autres » se battre à leur place!⁶²

Dans une autre compagnie, le payeur, encore plus précis, nous apprend que parmi les soldats enrôlés, de Genève et d'ailleurs, il y a 14 habitants ou bourgeois « ayant famille »⁶³.

Pendant la guerre, la solde est beaucoup plus forte. Voici le rôle de la compagnie du capitaine Jaques « revue » en juillet 1589 :

capitaine	à 105 florins
lieutenant	à 52 "
enseigne	à 42 "
2 sergents	à 35 "
4 caporaux	à 25 "
21 mousquetaires	à 21 "
61 arquebusiers	à 14 "
7 appointés	à 21 " ⁶⁴

⁶⁰ *Id.*

⁶¹ *Id.*, G. 2.

⁶² *Id.*, G. 3.

⁶³ Rôle de la compagnie du capitaine Boisjoly de septembre 1589, G. 3, n° 7.

⁶⁴ A. G.: Militaire, G. 3 n° 4.



Fig. 11. — Demi-armure; Italie; datée 1571. New York, Metropolitan Museum of Art,
Rogers Fund 1916. Inv. 16. 154. 2.

Le nombre des hommes d'une même compagnie varie assez fortement d'un rôle à l'autre. Lors de la paie suivante, cette compagnie a pu augmenter son effectif, puisqu'elle compte :

34 mousquetaires
84 arquebusiers
10 appointés⁶⁵

Le mois suivant, il n'y a plus que :

25 mousquetaires
84 arquebusiers
9 appointés⁶⁶

Ces variations importantes d'effectifs, d'un mois à l'autre, se constatent souvent : les rôles de la compagnie du capitaine Célérier accusent des fluctuations bien visibles :

rôle n° 2

22 mousquetaires
87 arquebusiers
7 appointés

Parmi les officiers, il y a un secrétaire, deux tambours, un fifre.

rôle n° 3

15 mousquetaires
54 arquebusiers
6 appointés et un seul tambour

rôle n° 4

18 mousquetaires
69 arquebusiers
9 appointés

Les effectifs des compagnies de gens de pied sont répartis en quatre « esquadres » sous le nom d'un caporal ; voici la répartition pour les gens du capitaine Jaques :

<i>1^{re} « esquadre »</i>	<i>2^e « esquadre »</i>	<i>3^e « esquadre »</i>	<i>4^e « esquadre »</i>
13 mousquetaires	12 mousquetaires	10 mousquetaires	11 mousquetaires
16 arquebusiers	16 arquebusiers	18 arquebusiers	16 arquebusiers

⁶⁵ *Id.*, n° 5.

⁶⁶ *Id.*, n° 6.



Fig. 12. — Portrait d'un chevalier de Malte, daté 1585, maître inconnu.
Vienne: Kunsthistorisches Museum.

13 appointés à 21 florins sont en liste à part; ils ne semblent pas être sous les ordres de l'un des quatre caporaux⁶⁷. Le rôle de septembre 1589 compte 7 canonniers à 16 florins⁶⁸. Dans celui d'octobre, il n'y a plus de canonniers⁶⁹.

Voyons encore ce qu'est la compagnie du capitaine Boisjoly en septembre 1589. Tout d'abord, la solde:

capitaine	112 florins
lieutenant	56 »
enseigne	45 »
2 sergents	35 »
fourrier	21 »
tambour	17-6 »

Les mousquetaires et les arquebusiers reçoivent la même solde que celle déjà notée, respectivement de 21 florins et 14 florins. Les « esquadres » sont plus étoffées que celles de la compagnie Jaques.

<i>1^e « esquadre »</i>	<i>2^e « esquadre »</i>	<i>3^e « esquadre »</i>	<i>4^e « esquadre »</i>
13 mousquetaires	17 mousquetaires	14 mousquetaires	15 mousquetaires
25 arquebusiers	25 arquebusiers	27 arquebusiers	26 arquebusiers
pas d'appointés, mais 7 canonniers à 16 florins. ⁷⁰			

* * *

Parfois, la compagnie est complétée par un chirurgien dont la fonction s'accompagne de peu de considération; son nom est placé en fin de liste et avec une solde de 21 florins ne dépassant donc pas celle d'un mousquetaire! Il est vrai qu'alors le chirurgien est un rebouteux, souvent simple barbier, dont le « savoir » est très différent de celui du médecin.

Les « armes » des gens de pied.

Une notion nouvelle apparaît avec l'effectif de la compagnie du capitaine Dufour, seigneur de Bossey, dont les archives possèdent 19 feuilles de paie.

⁶⁷ *Id.*, Rôle n° 11, 1589.

⁶⁸ *Id.*, G. 3, rôle n° 8.

⁶⁹ *Id.*, G. 3, rôle n° 9.

⁷⁰ *Id.*, G. 3, n° 7.

Dès le rôle n° 8, on constate la répartition suivante:

<i>1^{re} « esquadre »</i>	<i>2^e « esquadre »</i>	<i>3^e « esquadre »</i>	<i>4^e « esquadre »</i>
5 mousquetaires (à 21 fl.)	5 mousquetaires	5 mousquetaires	5 mousquetaires
3 « appointés armés »	2 « appointés »	2 « appointés »	3 « appointés »
(à 24-6 fl.)			
18 arquebusiers	14 arquebusiers	19 arquebusiers	22 arquebusiers. ⁷¹

Ces rôles se répètent, semblables, avec quelques variations d'effectifs, jusqu'au n° 13, où nous trouvons dans chacune des quatre « esquadres », trois « armés ». Dans le titre de la première « esquadre », le mot « appointé » est biffé et il ne reste que le terme « armé » ainsi que dans les autres « esquadres »⁷².

Dans cette compagnie, comme dans d'autres, il y a donc de deux à quatre « armés » par « esquadre »; ceux-ci reçoivent 24-6 florins alors que les mousquetaires sont toujours à 21 florins. Il y a cependant une exception dans une feuille de soldé du capitaine Vauclair; les « armés » d'une « esquadre » touchent 21 florins comme les mousquetaires, alors que leurs compagnons des autres « esquadres » reçoivent les 24-6 florins habituels.

Qui sont ces « armés » à meilleure paie? Certainement des soldats portant cuirasse et casque, cet armement plus complet justifiant le supplément de solde. Et s'il restait le moindre doute à ce sujet, Jean du Villard l'effacera sans peine en rapportant, à la date du lundi 22 décembre 1589, l'incident qui oppose le capitaine Chaudet à l'un des syndics. Le sens est peu clair, mais l'association des termes est très explicite : « Capitaine Chaudet lequel ayant quelques propos avec le syndic Daulphin pour les cuyrasses qu'en balleroyt aux armez... s'en est party. »⁷³

Il y a ainsi, dans plusieurs compagnies, une dizaine d'hommes pourvus d'armes défensives.

La réduction des effectifs.

Le livre de compte du trésorier de guerre, conservé, récapitule les sommes considérables qu'il fallait trouver, mois après mois, en nous donnant les totaux des dépenses et des recettes. Parmi celles-ci, un poste revient souvent : « rançon ». Les deux syllabes se succèdent dans la grande marge avec le nom des prisonniers et le montant de leur paiement : 12, 15 24, 100, 200 florins. Allégement non négligeable dans le déséquilibre des comptes et qui devait être bien apprécié du trésorier de la guerre !

⁷¹ *Id.*, G. 6. n° 8.

⁷² *Id.*, n° 13.

⁷³ *Jean du Villard, op. cit.*, p. 301.

Si les rôles de 1590 font ressortir le maintien des effectifs des troupes soldées, la situation se modifie dès le début de 1591. Le manque total d'argent empêche de payer les soldats, aussi leur nombre tombe-t-il à presque rien. Au début de mars, il ne reste des troupes soldées que 60 hommes d'infanterie et autant de la cavalerie⁷⁴, et la bataille de Monthoux (12 mars 1591) sera soutenue par les seuls Français de Sancy et Guitry. C'est d'ailleurs la dernière de cette guerre mettant en présence des effectifs importants. A fin mars, les Français quittent Genève pour la Bourgogne et dès lors, la cité ne solde plus que quelques compagnies aux effectifs réduits. Il est vrai qu'en 1592 et 1593, l'activité militaire des gens de Savoie se limite à gêner Genève dans son ravitaillement, principalement lors de la rentrée des moissons.

Pour 1592, on trouve aux archives les rôles de la compagnie du capitaine Condello, comptant trois « esquadres » avec, en tout, 36 appointés et mousquetaires et 30 arquebusiers⁷⁵. La compagnie De Maisonneuve est réduite à 23 « armés » à 63 florins et 4 arquebusiers à 48 florins (la solde du capitaine est de 210 florins)⁷⁶. Le capitaine Savion a, avec lui, 4 officiers y compris le trompette, 19 « armés » et 12 arquebusiers⁷⁷. Pelissari, pendant les quatre premiers mois de 1593, commande 20 « armés » et 7 arquebusiers⁷⁸.

La trêve signée par Henri IV, le dernier jour de juillet 1593, concerne aussi le duc de Savoie et Genève. Cet apaisement général se répercute sur l'effectif des compagnies. Celle du capitaine Ferant, en janvier 1594, compte 5 mousquetaires et appointés à 36 florins et 8 arquebusiers à 28 florins... c'est tout. En octobre 1595, il ne reste, sur le registre du trésorier de la guerre que 3 compagnies : la première de 16 hommes, la seconde de 35 et la troisième de 43⁷⁹.

Les compagnies au début du XVII^e siècle.

La suite des rôles des compagnies soldées manque aux archives, comme beaucoup de documents concernant la période allant de 1595 à 1606. Il y eut, à une époque non déterminée, un changement assez important puisque les feuilles de paie conservées dès 1606 font ressortir la présence de 9 à 10 compagnies comptant chacune une trentaine d'hommes. Voici l'une de ces feuilles à la guerre ci-contre.

Les neuf compagnies sont semblables, l'effectif total est de 30 hommes, parmi lesquels cinq, six ou sept reçoivent 3 ducatons et demi.

Quels sont ces hommes payés un peu moins que les mousquetaires ? Très certainement les arquebusiers ainsi que nous l'avons vu avec les compagnies de 1589-1590.

⁷⁴ Alain DUFOUR : *La Guerre de Genève 1589-1593*, Genève 1958, p. 220.

⁷⁵ A. G. : Militaire, G. 9.

⁷⁶ *Id.*, n° 21.

⁷⁷ *Id.*, n° 7.

⁷⁸ *Id.*, G. 10, n° 29.

⁷⁹ *Id.*, F. 4.

Rôle de la compagnie du capitaine Cambiague revue le 24 juillet 1606.

Capitaine	à 8 ducatons
sergent	à 4 »
3 caporaux	à 4 »
22 mousquetaires	à 4 »
3 Total de l'effectif 30 hommes	à 3½ »

⁸⁰

Les caporaux reçoivent 4 ducatons, comme les mousquetaires. La solde a diminué par rapport aux temps de la guerre, ou bien aussi la valeur de l'argent a augmenté puisque le ducaton est une pièce d'argent de un florin et 6 sols ⁸¹.

Il y a des rôles de patrouilles composées de: un capitaine, un caporal, sept ou huit hommes et trois tambours ⁸².

Un premier changement est relevé dès 1619. La solde diminue; la garnison est encore composée de 9 compagnies, mais la solde n'est plus que de 3 ducatons et demi pour les uns, 3 ducatons pour les autres ⁸³.

Armement des milices.

Les compagnies de métier, à la solde de la République, étaient armées de l'arquebuse et du mousquet pour les gens de pied, des pistolets à rouet pour ceux de cheval. Que savons-nous de l'armement des milices? Lors de la réorganisation de 1574, les nouvelles capitaineries obtiennent, de l'Arsenal, des arquebuses et des corcelets en prêt, chacun recevant l'ordre de se procurer ses armes au plus tôt.

Dans une cité où les habitants s'exercent au tir dès 1474, l'arquebuse et le mousquet sont le plus utilisés. Toutefois, les armes d'hast: piques et hallebardes sont encore en usage. Les hommes de chaque groupe, formant les compagnies, portent un armement semblable: il y a les arquebusiers, les mousquetaires, les piquiers, les hallebardiers; tous ont aussi l'épée.

Esaïe Colladon (1562-1611), régent au collège, écrit que les 54 soldats du duc, abattus dans les rues de Genève lors de l'Escalade, furent « tuez fort furieusement à coup de hallebards, piques et coutelas (épées) » ⁸⁴.

En 1603, lorsque le jeune capitaine Duvillars est tué dans une embuscade vers Chêne par les cavaliers de Savoie, les obsèques sont suivies par les compagnies qui

⁸⁰ *Id.*, G. 11.

⁸¹ *Journal d'Esaïe Colladon*, publié par Théophile DUFOUR, Genève 1883, p. 34.

⁸² A. G.: Militaire G. 11.

⁸³ *Id.*, G. 12 et G. 13.

⁸⁴ *Esaïe Colladon*, *op. cit.*, p. 45.

portent les armes à rebours « les piques étoient trainées par les rues »⁸⁵. La présence des piquiers est encore signalée par Colladon lors de l'escarmouche du 16 mars 1603 près de la tour qui gardait le pont sur l'Arve. Parmi les onze soldats formant la garnison de ce petit poste avancé « il y en avait quelques uns de piquiers qui firent bien leur devoir »⁸⁶.

L'importance des piquiers est soulignée par plusieurs textes du registre du Conseil, en particulier ceux rédigés lors des préparatifs de Charles-Emmanuel pour une nouvelle action contre Genève après la mort de Henri IV (14 mai 1610).

Les intentions du duc devenant inquiétantes au début de 1611, le Conseil décide d'écrire aux seigneurs de Zurich pour savoir s'ils consentiraient à vendre à la ville quinze cents ou deux mille piques non ferrées.⁸⁷ Peu après, une visite à l'Arsenal faite par le premier syndic, montre que les réserves d'armes sont bien minces pour l'éventualité d'un nouveau conflit. Il ne s'y trouve que « quatre cent cinquante piques, cinq cents mousquets, trois cent nonante-cinq arquebuses, peu de plomb et de mèches, point de fourniments ». Aussi on décide l'achat à Zurich de 600 piques ferrées « de leur arsenal » au prix de 3 florins pièce⁸⁸.

Parmi les mesures prises, il y a aussi l'achat à Lyon de 200 mousquets à 25 florins et la recherche de 12 doubles mouquets⁸⁹.

Les piques que possèdent les milices de Genève sont-elles ces armes de près de cinq mètres de longueur, utilisées par les Suisses et les lansquenets aux XV^e et XVI^e siècles, et comme principale défense contre la cavalerie par les piquiers immobiles des autres armées d'Europe au XVII^e siècle ? Ces « longs bois », difficiles à manier, sont armes de ceux qui font métier de se battre ; les milices de Genève, qui s'exerçaient seulement très tôt le dimanche matin, portaient une arme plus courte et plus maniable, proche de la dimension des hallebardes dont on ne parle plus au début du XVII^e siècle.

L'Arsenal et la conservation des armes anciennes.

L'Arsenal de Genève, au cours des siècles, abrite les réserves d'armes offensives et défensives nécessaires à l'équipement des contingents de la ville, ainsi que l'artillerie, les poudres et les munitions. Il sert également de dépôt aux armements désuets conservés fort heureusement pour nous par un attrait de la collection, bien rare alors. Les archives de Genève possèdent les registres de l'Arsenal établis dès 1683 ; les documents antérieurs n'existent plus. Ces registres tenus par l'employé responsable,

⁸⁵ *Id.*, p. 68.

⁸⁶ *Id.*, p. 71.

⁸⁷ R. C. 1611, p. 32.

⁸⁸ *Id.*, p. 44.

⁸⁹ *Id.*, p. 60.



Fig. 13. — Demi-armure. Italie, dernier tiers du XVI^e siècle. Inv. 64. Bruxelles, Porte de Hall.

relatent les travaux effectués jour après jour : réparations, entretien, réceptions et fournitures d'armes ; ils contiennent les inventaires, mentionnent les vérifications par un membre de l'Exécutif.

Le premier registre débute par un tableau : « Disposition des armes de la Salle Basse avec l'inventaire ». On relève dans la longue liste :

Un habit de fer ayant cuirasse, brassards, casque et bouclier, un haussé-col et une hallebarde

.....
Un habit de fer complet ... l'haussé-col doré fort beau
40 cuirasses pour piquiers et 15 paires de brassards

.....
110 cuirasses pour piquiers
81 paires de brassards
76 paires de gantelets
40 cuirasses noires

La liste comporte encore deux « habits de fer » et de nombreux casques⁹⁰.

L'armure de piquier au XVII^e siècle ne se composait que du seul plastron avec les tassettes et de la dossière. Les « cuirasses pour piquiers » de l'inventaire, avec brassards et gantelets sont vraisemblablement les demi-armures portées par la cavalerie de Genève vers la fin du siècle précédent.

Lorsque tournent ses pages, le registre nous apprend l'existence d'un local dans lequel étaient disposées les armures : « 1685, le 10 Xbre. J'ay fait mettre deux rouets que j'ai pris sur des pistolets dans la chambre des cuirasses. »⁹¹

Ces armes étaient entretenues, ainsi qu'en témoignent les deux textes suivants : « 1687, le 19 mars... j'ay fait apporter par ordre de Monsieur le Général, dans la chambre d'entrée, toutes les cuirasses, casques et autres garnitures de fer pour les nettoyer et les mettre en estat »

.....
« lesquelles cuirasses avec leurs garnitures les meilleures ont été mis dans la chambre des piques le long de la paroy. »⁹² « 1687 dès le 7 avril jusqu'au 25, nous avons osté toutes les cuirasses, casques, cuissars, brassars qui estoient dans la chambre des pistolets et les avons mis pas ordre de Monsieur le Général tout le long des murailles de la chambre sus des suppors attachés contre la paroy... Nous y avons mis dans la mesme chambre les hommes de fer qui estoient à la chambre d'entrée. »⁹³

⁹⁰ A. G.: Militaire, Q. 1.

⁹¹ *Id.*, fol. 45.

⁹² *Id.*, fol. 71.

⁹³ *Id.*, fol. 73.

Il y avait dans l'arsenal une chambre contenant suffisamment de pistolets pour que l'ensemble donne son nom au local. Nous retrouverons ces pistolets tout au long des registres.

Plusieurs écritures de 1721 nous indiquent que les cuirasses sont toujours là. Un sieur Bachmann est chargé de « faire des crochets pour pendre les cuirasses ». Il en fournit 151 livres ce qui permet de fixer environ cent quatre-vingts armures⁹⁴.

L'inventaire général de l'an sixième (1797) stipule :

Anciennes hallebardes	94
Faux à revers hampées	511
Anciennes armures complètes en casques cuirasses	228
casques détachés	500 ⁹⁵

Au folio 19, le nombre des cuirasses augmente, soit 228. Dès les inventaires de l'an X, sont mentionnées :

Paires de pistolets étrangers hors service	116 ⁹⁶
--	-------------------

et dans l'inventaire suivant, le même texte est complété, en marge : « sont très anciens et à rouet »⁹⁷.

Une précision bien intéressante nous est fournie quelques pages plus loin :

Cuirasses de cavalerie	284
------------------------	-----

En 1863, il y a encore :

Cuirasses	215
-----------	-----

En 1887, lorsque l'arsenal s'établit dans les locaux qu'il occupe actuellement, la Halle de la Maison de Ville dans laquelle avait été transféré le dépôt des armes de la cité dès 1783, devient la Salle des armures et collections historiques où l'on garde les collections d'armes anciennes appartenant à l'Etat jusqu'au moment où ces pièces — cédées à la Ville — sont exposées au Musée d'art et d'histoire, inauguré en 1910. Celui-ci conserve entre autres 61 armures blanches et environ 160 pistolets à rouets.

Les armes de la cavalerie de Genève au Musée d'art et d'histoire.

Nous pensons avoir assez montré l'importance de la cavalerie de Genève lors des guerres autour de la cité, prouvé aussi que cette cavalerie portait la demi-armure

⁹⁴ *Id.*, Q. 5, fol. 71 et 72.

⁹⁵ A. G.: Militaire, P. 12, fol. 12 et 13.

⁹⁶ *Id.*, fol. 24.

⁹⁷ *Id.*, fol. 28.

sans défense des jambes et les pistolets à rouets, pour affirmer que les armures et pistolets du dernier quart du XVI^e siècle, conservés en nombre au Musée, sont bien les armes des défenseurs de notre ville.

Les pistolets à rouet.

Les pistolets à rouet du Musée ont été décrits dans un précédent numéro de *Genava*⁹⁸. Ils proviennent de Nuremberg, d'Augsbourg et de Strasbourg. Le calibre des canons varie entre 12 et 14 mm, alors que leur longueur s'étage de 35 à 56 cm. Ces dimensions correspondent bien à celles des longues armes représentées sur les œuvres gravées dont nous avons parlé et qui sont semblables aux modèles réalisés dans les centres spécialisés entre 1565 et 1600.

Les armures blanches.

Il existe dans de nombreux musées et collections des demi-armures, toutes semblables, si bien qu'elles constituent un type bien caractérisé: leur plastron, à large encolure torsadée et circulaire, est marqué d'une arête médiane descendant nettement au-dessous de la ceinture. Sur le haut du plastron, de chaque côté de l'arête, un médaillon est serti par un relief qui se continue en une sorte de brindille jusque vers les courroies d'attache; les courtes tassettes, à ouvertures cintrées vers le bas, comprennent une dizaine de lames étroites. Les épaulières à devant arrondis comportent une petite lame qui se relève contre l'arrière-bras; les médaillons sont reproduits sur la dossière. Ce dessin, très général, est souvent complété par la réplique du médaillon sur chaque épaulière et, doublé, sur le bas des tassettes.

La forme du plastron se ressent de celle du pourpoint à «panseran» mis à la mode par Henri III et bientôt imité partout⁹⁹.

Une telle armure, datée 1571, est au Metropolitan Museum à New York. Une autre est représentée sur le très beau tableau du Musée d'art et d'histoire de Vienne *Portrait d'un Chevalier de Malte* de 1585. Ce portrait, d'un artiste inconnu figure un personnage très attaché aux raffinements du costume: fraise et poignets de fine dentelle, hauts-de-chausses brodés, épée et dague à monture ciselée maintenue par une ceinture à motifs décoratifs, serrée par une boucle d'orfèvrerie. On admettra que ce personnage a tenu à revêtir une armure, non seulement très décorée, mais surtout bien à la mode, celle-ci pour l'armure — costume de guerre — étant plus impérative encore que pour l'habit de ville ou de cour.

Ce type de défense, porté dès 1570 environ, a été forgé jusque vers 1590. Voici une liste, bien incomplète, des exemplaires qui existent encore:

⁹⁸ Nouvelle série, T. I, 1953, pp. 143 à 175.

⁹⁹ Voir, par exemple, le portrait de sir Philip Sidney (1544-1586) à la National Portrait Gallery de Londres.

Turin: Armeria Reale

- C. 13 Sur médaillons du plastron, portraits masculin et féminin.
- C. 14 Médaillons semblables dorés et en relief.
- C. 26 Sur médaillons plastron et épaulières, portraits masculin et féminin.
Le devant de l'épaulière est décoré d'une large feuille stylisée.

Zurich: Musée national suisse

- K Z 848 - 849 - 850 Médaillons semblables. Sur le devant de l'épaulière cartouche avec pièces d'armures gravées.
Sur le plastron: bandes verticales gravées.

New York: Collection C.O. v. Kiensbuch

Les médaillons du plastron sont décorés aux armes d'un Bertazola ou Bertazzoli de Vérone. Les défenses des bras sont du même type tout en étant différentes, ce qui tend à prouver combien cette mode d'armure était répandue¹⁰⁰.

Soleure: Zeughaus

- Inv. n° 121 Plastron et dossier décorés des deux médaillons et de bandes verticales.

Buxelles: Porte de Hal

- Inv. n° 64 Médaillons avec portraits masculin et féminin sur le plastron. Bandes verticales gravées.

- Inv. n° 2210 Plastron et dossier avec les têtes d'hommes et de femme.

Ex-Collection Spitzer

- No 13 Plastron et dossier avec médaillons semblables. Sur le devant des épaulières, cartouche décoré.

Genève: Musée d'art et d'histoire

- D. 165 Plastron et dossier avec médaillons semblables, bandes verticales gravées et la marque du château. Le Dr Bruno Thomas fixe entre 1580 et 1610 la forge des armures portant ce sigle.¹⁰¹

Londres : Wallace Collection

- Inv. n° 1104 Epaulières avec cartouche décoré.¹⁰²

Florence: Bargello

Il y est conservé 28 plaistrons, la plupart avec leur dossier. Sur les médaillons, des personnages masculin et féminin. Les armes grand-ducales,

¹⁰⁰ Renseignements obligamment communiqués par M. C. O. v. KIENSBUCH que nous remercions ici très sincèrement.

¹⁰¹ Bruno THOMAS et Ortwin GAMBER: *L'Arte milanese dell'Armature*. Storia di Milano, vol. XI, p. 816.

¹⁰² Reproduction Wallace Collection Catalogue, Part. III, 1945, pl. 70. Claude BLAIR: *European Armour*, fig. 47, p. 141.

croix, boules et couronne, sont gravées sur 8 de ces plastrons. Plusieurs demi-armures portent les mêmes armes.

Palazzolo sull'Oglio, près de Brescia: Collections de M. Luigi Marzoli
Demi-armures.¹⁰³

Vienne: Musée historique de la ville.

Amsterdam: Rijksmuseum.

Rome: Collection Odescalchi, inv. 301-1087-1092 (plastron aux armes des Cossiglia).

A ces armures de luxe, ornées des décosations succinctement décrites, correspond un type pour hommes de troupe, plus simple, non gravé, qui existe en plus de 60 exemplaires dans notre musée.

Beaucoup de capitales mettent en valeur les armes de leurs rois et de leurs grands capitaines et les montrent, luisantes et splendides. Nous, nous avons moins et plus. Non pas les armes des chefs, mais celles des gens du rang, de ceux qui, pour « 70 florins pour le mois » s'efforcèrent de desserrer l'étau qui étranglait la cité en cette fin du XVI^e siècle et dont le courage et la vaillance méritent vraiment d'être mis en valeur.

Peut être un jour sera-t-il possible de descendre des murs les harnois qui y sont suspendus et de recréer, venant du fonds de la grande salle des armes, les « armez » du capitaine Pelissari ou ceux de Maisonneuve. Nos visiteurs pourraient alors imaginer, sous les visières baissées, le rude visage et la volonté tendue de ceux qui savaient si bien se battre pour que Genève reste libre.

¹⁰³ Franco M. PRANZO: *Armi Bresciane*, 1943, pp. 20, 26 et 29.

Nous tenons à exprimer nos très vifs remerciements à M. Paul F. GESENDORF, professeur à l'Université, qui a bien voulu nous fournir quelques précisions intéressantes, ainsi qu'à M. Gustave VAUCHER, archiviste d'Etat, pour sa très grande obligeance.